

ment reste donc en suspens, et tout probablement le gouvernement canadien la considèrera comme une question locale et la règlera suivant la justice et l'équité.

Saisie et confiscation d'un navire canadien avec cargaison par le Japon.

Le 13 aout, la barque canadienne *Antiope*, de Victoria, C.A., chargée de sel pour Nicolaievsk fut saisie par les autorités japonaises sous prétexte qu'elle portait des contrebandes de guerre sous forme de substances alimentaires. Le navire fut envoyé à Hakodate pour jugement, et sur protestation faite au gouvernement canadien par les propriétaires, un cablogramme fut envoyé au secrétaire colonial le priant de prendre les mesures nécessaires pour faire relâcher le navire, si les faits le permettaient. La cause fut jugée devant le tribunal de prises japonais et le navire fut relâché, mais la cargaison de 1,800 tonnes fut adjugée comme prise. Un appel en faveur des propriétaires canadiens, pour la cargaison, fut fait devant la Haute Cour de prises qui ordonna la confiscation du navire aussi bien que de la cargaison.

Le drapeau britannique est amené par un navire canadien dans un port des Etats-Unis.

Un incident à la suite duquel le pavillon britannique fut amené se produisit dans le port de Rochester, le 4 juillet. La barque canadienne *Acacia*, employée dans le transport de charbon de Rochester à Kingston était dans le port le matin de ce jour, pendant que les citoyens célébraient la déclaration de l'Indépendance. Le maître du navire, le capitaine William Simmons, hissa le pavillon britannique et il déclare dans son rapport au gouvernement canadien, communiqué par l'entremise de l'hon. William Harty, député de Kingston, que cette action avait été prise à la requête d'un citoyen américain, et comme marque de courtoisie envers les américains. Apparemment, cette action fut prise en mauvaise part, car bientôt une foule se rassembla qui enjoignit au capitaine, avec menaces, de descendre le drapeau. Aucune attention n'étant accordée à cette requête, un agent de la Douane se présenta qui réitéra cette demande en déclarant que le déploiement du pavillon britannique le jour de l'Indépendance constituait une insulte. Le capitaine protesta qu'il n'avait eu nullement l'intention de faire une insulte, et que cette action ne devrait pas être considérée comme telle, mais que ayant hissé le drapeau, comme c'était son droit, sur son propre navire, il refusait de l'amener. A un autre officier, le capitaine déclara que le pavillon avait été déployé pour rendre hommage à la célébration, mais on lui répondit qu'il ne pouvait le laisser là à moins de faire flotter le drapeau étoilé à ses côtés. " Je lui répondis que je le ferais avec plaisir, mais que je n'avais pas de